

# DOSSIER D'INSCRIPTION CQP ET 2024

## Pièces à fournir



- Fiche d'inscription complétée (annexe 1)
- Une photo d'identité
- Questionnaire d'identification des besoins (annexe 2)
- Lettre d'engagement du stagiaire et du club complétées (annexe 3 et annexe 4)
- Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité
- Photocopie du PSC1 ou de l'AFPS, ou d'un diplôme équivalent (**attention** : la formation dispensée lors de la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense n'est qu'une partie du PSC1 et a une durée limitée)
- Attestation de la licence 2024
- Certificat médical de non-contre-indication à la **pratique et à l'enseignement du tennis** datant de moins de 6 mois
- Attestation de classement à 30/2 minimum ou un état de résultats démontrant un niveau de jeu à 30/2
- Le règlement libellé à l'ordre du Comité des Yvelines de tennis. *Le chèque sera restitué en fin de formation sous réserve d'acceptation de prise en charge par l'OPCO et de suivi complet de la formation par le stagiaire.*

### DATE DE CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

**20 juillet 2023**

**À envoyer ou déposer au Comité des  
Yvelines de Tennis**

**Chemin du Parc des sports  
78810 FEUCHEROLLES**

**Par mail :  
Evelyne.mendes@fft.fr**

### CONDITIONS PARTICULIÈRES

1. L'inscription à la formation n'est définitive qu'après réception du dossier complet.
2. Le Comité des Yvelines se réserve le droit de modifier certaines dates et lieux en fonction des impératifs de mise en place des actions.
3. Le non-respect des horaires remet en cause la validité de la formation. La présence à tous les modules est impérative.
4. Toute absence ou retard non justifié entraînera l'invalidité de la formation.

# GRILLE TARIFAIRE ET FINANCEMENT



## FORMATION INITIALE

(207 heures)

1946 euros

(1680 € + 266 € de frais de repas)

# AFDAS

Tous les employeurs sont tenus de participer au financement de la formation professionnelle continue de leurs salariés, quel que soit le volume horaire travaillé.

Depuis avril 2019, l'Opérateur de Compétences (OPCO) de la branche du sport, agréé par l'Etat, est l'AFDAS.

La contribution versée annuellement auprès de l'OPCO permet à l'employeur d'obtenir des financements pour les actions de formations engagées au bénéfice :

- ▶ De ses salariés, en priorité,
- ▶ De ses bénévoles, dès lors que ces actions de formation s'adressent à des dirigeants bénévoles de structures employeuses et qu'elles sont en lien avec les responsabilités exercées par ces dirigeants bénévoles au sein de cette structure (Membres du bureau de l'association : Président, Trésorier, Secrétaire Général, ou Vice-Président).

En ce qui concerne la formation CQP Educateur de Tennis, l'AFDAS prend en charge les frais de formation sur les fonds légaux ou en action individuelle sur les fonds conventionnels.

Comment effectuer les demandes de financement ?

- Le club employeur dépose une demande de financement sur le site de l'AFDAS
- L'AFDAS adresse un accord de prise en charge de la formation au Club
- L'AFDAS adresse au Comité des Yvelines l'accord de financement pour le(s) stagiaire(s) concerné(s)
- Le Comité fera la demande de remboursement auprès de l'AFDAS à la fin de la formation et rendra le chèque demandé en début de formation dès réception des fonds de l'AFDAS.

Pour toute autre public, un examen personnalisé de la situation sera réalisé pour déterminer les conditions de financement. En cas de financement par Pôle Emploi, nous vous proposons de vous rapprocher d'Evelyne MENDES afin de monter le dossier de financement.

## CONTACTS AU COMITE

Administratif :  
Evelyne MENDES  
01.30.54.89.75  
evelyne.mendes@fft.fr

Pédagogique :  
Stéphane CASTIGLIA  
06.08.00.57.26  
stephane.castiglia@fft.fr



# CALENDRIER DE FORMATION 2024



## CALENDRIER 1

OU

## CALENDRIER 2

Journée commune : 24/07/2023

01/10/2023

08/10/2023

15/10/2023

12/11/2023

19/11/2023

03/12/2023

17/12/2023

07/01/2024

14/01/2024

21/01/2024

04/02/2024

03/03/2024

10/03/2024

24/03/2024

23/10/2023

24/10/2023

25/10/2023

26/10/2023

27/10/2023

19/02/2024

20/02/2024

21/02/2024

22/02/2024

23/02/2024

16/04/2024

17/04/2024

18/04/2024

19/04/2024

CERTIFICATION

05/05/2024



COMITE DES YVELINES - FEUCHEROLLES



9H-12h / 13h-17h

# FICHE D'INSCRIPTION

## Annexe 1



### COCHER LE CURSUS SOUHAITE

CURSUS INITIAL CQP ET – CALENDRIER 1

CURSUS INITIAL CQP ET – CALENDRIER 2

#### A REMPLIR PAR LE CANDIDAT

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Sexe : \_\_\_\_\_ Né(e) le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Tél P : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

N° Sécurité Sociale : \_\_\_\_\_ N° Licence : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_ Club d'exercice : \_\_\_\_\_

Type de contrat dans le club : \_\_\_\_\_ Emploi occupé dans le club : \_\_\_\_\_

#### A REMPLIR PAR LA PRÉSIDENTE OU LE PRÉSIDENT

Candidature présentée par Mme, Mr \_\_\_\_\_

Tél P : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

NOM Prénom du tuteur : \_\_\_\_\_ N° Licence : \_\_\_\_\_

Tél P : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro d'adhérent AFDAS : \_\_\_\_\_

Type de financement :  Par le club  Par l'AFDAS  Financement personnel  Autres (pôle emploi...)

**Dans tous les cas, joindre 2 chèques, un de 1680€ + 266€ (frais de repas) à l'ordre du Comité des Yvelines.**

*Exonération de TVA : article 261 B du CGI*

# QUESTIONNAIRE D'IDENTIFICATION DES BESOINS

## Annexe 2



(À remplir par la/le Président(e) de club et/ou le tuteur et le stagiaire)

Nom Prénom (stagiaire) :

Structure d'accueil :

Qui est à l'origine de l'inscription ?

Le club

Le stagiaire

### PARTIE CLUB

Quelles sont les formations déjà reçues et l'expérience de votre stagiaire ?

Existe-t-il des besoins spécifiques de formation pour votre stagiaire ?

### PARTIE STAGIAIRE

A quel objectif principal votre inscription répond-elle ?

Au vu du programme, quelles sont vos besoins ?



# LETTRE D'ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Annexe 3



Je soussigné(e) ..... déclare avoir pris connaissance de l'obligation de :

- Avoir 18 ans révolus le jour de la certification
- Participer à tous les modules, sachant que toute absence à un module constitue un abandon de formation sans possibilité de remboursement
- A réaliser les 40h de formation e-learning sur la plateforme du LIFT (FFT)
- Fournir le diplôme PSC1

Les dossiers reçus incomplets ne pourront être enregistrés.

Fait à .....

Le : .....

Signature du candidat :

Signature de la Présidente ou Président de club :

# LETTRE D'ENGAGEMENT DU CLUB

Annexe 4



## STAGE PÉDAGOGIQUE EN CLUB :

60 heures minimum :

- 20 heures (5 fois 4 heures) d'animation au Comité et au club
- 10 heures de préparation et écriture du dossier demandé à la certification
- 30 heures d'enseignement en binôme avec le tuteur

Je soussigné(e)

.....  
.....

Représentant du club de :

.....

En qualité de :

.....

Atteste par la présente notre intention de confier à Mme/Mr .....,

Éducateur tennis stagiaire au Comité des Yvelines de tennis :

..... heures d'enseignement ..... heures d'animation

Pour faire valoir ce que de droit.

Date : .....

Signature :